TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE. 1687

ARTICLES	Vices.— ARTICLES
Vente:-	des marchandises transportées 2455
par décret, doit être enregistrée à la	du bâtiment assuré 2505
diligence du shérif 2155	de la chose assurée, l'assureur n'est
d'une universalité de rentes ou de	pas tenu de la perte qui en provient. 2509
dettes, comment se fait la signifi-	Vie civile:-V. MORT CIVILE.
cation	Viduité, quant à la tutelle 282, 283
signification de l'action dans ce cas. 1571b	Vilité du prix:—V. Lésion.
arrerages d'intérêts accrus avant la vente n'y sont pas compris 1575	
garantie de l'existence de la créan-	Violence est cause de nullité dans les
ce	contrats
garantie de la solvabilité, à quoi s'é-	
tend 1577	Voeux solennels, incapacités qui en ré-
Droits successifs	sultent 34
quelle garantie en résulte 1579	Voie publique, chemin de halage 507
vendeur tenu de rembourser ce qu'il a	choses trouvées sur la voie publique 593
recu de ces droits 1580	Voisinage, servitudes qui en résul-
acheteur tenu de rembourser ce que le	tent 501 à 506, 508
vendeur a payé, ce qui lui est dû et l'acquitter de toutes les charges 1581	servitudes quant aux murs 510 à 522
Droits litigieux.	quant aux 10888 020 a 020
celui de qui ils sont réclamés est dé-	" quant aux arbres 528 à 530 " quant au découvert 531
chargé en remboursant à l'acheteur	" quant aux haies 527 à 530
ce qu'il lui en coûte 1582	" quant aux eaux 501 à 503
quand droits sont réputés litigieux 1583	" quant aux sources 502
quand ce remboursement ne peut avoir	" quant au bornage 504
lieu 1584	" quant à la division et clôtures 505
pour taxes municipales, avis au régis-	" quant à la distance des construc-
trateur	tions et à leur mode de con-
quand réputée commerciale 2260	struction 532
révocations de concessions de terres	" quant aux vues:
publiques 1537s.	" dans un mur mitoyen 533
Ventes forcées:	dans un mur non mitoyen 554, 555
quand elles peuvent avoir lieu 1585	renetre d'aspect, galerie ou bai-
recours au cas d'éviction	con
formalités	" quant à l'égout des tolts 539
pour cause d'utilité publique 1589, 1590	" passage, quand exigible 540
Ventilation, quand a lieu 2013	" où et de quelle manière 541, 542
	" par qui dû en certains cas 543
Vérification des testaments, comment	" quand le droit s'éteint 544
se fait 757 à 862	Voiturier, sujet aux obligations de l'au-
Veuve prend son deuil sur la succession	bergiste quant au soin des choses
du mari	qui lui sont confiées 1672, 1802, 1803
	ses obligations quant au transport. 1673
et délibérer peut vivre avec ses do- mestiques aux dépens de la succes-	sa responsabilité 1053s, 1674, a 1677
sion du mari	n'est pas responsable des cas de force
elle peut habiter la maison pendant	majeure 1678
les mêmes délais sans être tenue du	ses droits 1679, 1680
loyer 1352	transport par eau 1675s.
convolant en secondes noces perd sa	Voleur ne peut prescrire, non plus que
tutelle 283	ses héritiers 2268, 2298
Viabilité quant à la capacité de succé-	Volonté du testateur gênée quant à la
der 608	modification ou révocation de son
Vices des contrats.	testament 893
" erreur	quant à la validité des contrats 984, 986
" frande	Vue sur le voisin ne peut être prati-
" violence et crainte 994 à 1000	quée dans un mur mitoyen 533, 537
" lésion 1001 à 1012	de quelle manière le peut être dans
redhibitoires, en matière de vente. 1522 à 1531	un mur de séparation non mitoyen.
cheval, ane, mulet, espèce bouvine,	534, 535
espèce porcine 1522	quelle distance requise pour vues
marques de commerce 1552s.	droites, galeries ou balcons 539
de la chose prêtée	quelle distance pour vues de côté 537
de la possession 2197, 2198	comment se calcule cette distance 538